Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 089-218902427-20230516-202321160505-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Département de l'Yonne

Commune de MALIGNY

L'An Deux Mil Vingt Trois, le seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MALIGNY, légalement convoqué le 6 mai 2023 s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Damien GAUTHIER, Maire,

Etaient présents : François TURCIN, Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Sylvie SEGAULT, Emilie SEGUINOT, Pierrick LAROCHE, Luc NOLET, Bruno DI-BLAS, Yannick VILLEDIEU,

Absents représentés : Bruno ZAROS, pouvoir donné à Sylvie SEGAULT ; Lucia DA SILVA PINHO, pouvoir donné à François TURCIN

Absents non représentés : Florence CHAMON, Christian RAPOSO DO CARMO,

Secrétaire de séance : Yannick VILLEDIEU

---

n° 2023-21/16.05-05 **Commission cimetière – devis de reprise de concessions**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois devis pour les reprises de 19 concessions situées dans le carré 1 de la partie ancienne du cimetière (concessions n° 06 ; 07 ; 08 ; 64 ; 70 ; 71 ; 72 ; 73 ; 75 ; 76 ; 79 ; 80 ; 81 ; 83 ; 84 ; 85 ; 129 ; 134 ; 137) :

- exhumations sur 15 concessions + 4 à titre gracieux puis placement des reliquaires contenant les restes dans l'ossuaire communal : devis des Pompes Funèbres Poinsotte pour 18 631,00 € TTC
- exhumations sur 15 concessions + 4 à titre gracieux, crémation des restes suivie de la dispersion au Jardin du Souvenir du cimetière communal : devis des Pompes Funèbres Poinsotte pour 17 736,00 € TTC
- exhumations sur 19 concessions puis placement des reliquaires contenant les restes dans l'ossuaire communal : devis des Pompes Funèbres POT pour 29 622,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 089-218902427-20230516-202321160505-DE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se déclarent à la majorité en faveur de la proposition des Pompes Funèbres Poinsotte avec exhumation des 19 concessions listées, crémation des restes puis dispersion au Jardin du Souvenir du cimetière communal pour la somme de 17 736,00 € TTC. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision et à signer toutes les pièces nécessaires. Sylvie SEGAULT (+ pouvoir de Bruno ZAROS), Luc NOLET et Bruno DI-BLAS se sont déclarés en faveur de l'exhumation puis du placement des reliquaires contenant les restes dans l'ossuaire communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

M. Yannick VILLEDIEU,

MAIRIE DE MALIGNY
REPUBLIQUE FRANÇAISE
89 (Yonne)

Le Maire,

M. Damien GAUTHIER,